

## Reconnaissance du rôle des PSAD : Monsieur le ministre, il faut joindre les actes à la parole

Le 6 octobre dernier, plus de 1000 prestataires de santé à domicile (PSAD) se réunissaient à l'appel unitaire de la FEDEPSAD, de l'UPSADI et du SNADOM devant le ministère pour demander au Gouvernement un moratoire sur la politique de rabot budgétaire dont ils sont la cible depuis plus de 10 ans. En réponse, le Ministre des Solidarités et de la Santé vient d'adresser un courrier aux représentants du secteur.

Si la FEDEPSAD, l'UPSADI et le SNADOM saluent la reconnaissance par Olivier Véran du rôle essentiel des prestataires de santé à domicile dans le système de santé, comme dans la gestion de la crise COVID, ces propos, s'ils ne sont pas accompagnés d'actes concrets, ne suffisent plus à apaiser le secteur.

Dans ce courrier, le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran annonce l'ouverture d'un groupe de travail devant « *aboutir à des propositions concrètes* » et souhaite réunir rapidement les PSAD avec la direction générale de l'offre de soins du ministère (DGOS) afin d'évoquer « les nouvelles missions qui pourraient être confiées aux prestataires de santé à domicile ». Nous accueillons positivement cette annonce, qui répond à l'une de nos attentes, mais demeurons vigilants à ce que cet engagement ne reste pas lettre morte.

En revanche, le ministre confirme aussi les 200 millions d'euros de baisses tarifaires prévues dans le budget 2022. Ainsi, aucune garantie n'est formulée pour préserver les activités actuelles des prestataires, ni les emplois de nos 32 000 collaborateurs qui accompagnent au quotidien 2,5 millions de nos concitoyens.

Après 10 ans de baisses tarifaires continues, et plus de 700 millions d'euros ponctionnés, les prestataires de santé à domicile (PSAD) font face depuis plusieurs mois à une intensification des baisses mais aussi à des évolutions de nomenclatures, menaçant la qualité des prises en charge et la pérennité des emplois du secteur. Cette situation doit cesser.

Aussi, à la parole et aux signes de reconnaissance exprimés, doivent désormais s'ajouter des actes, y compris budgétaires.

La FEDEPSAD, l'UPSADI et le SNADOM attendent donc des engagements clairs sur les demandes non satisfaites :

- La réouverture des négociations sur les deux dossiers pour lesquels le CEPS et le ministère ont pris des décisions brutales et unilatérales cet été (Apnée du sommeil et boucle fermée dans l'insulinothérapie)
- Le gel des mesures d'économies inscrites au PLFSS pour 2022

...en attendant l'incontournable réponse structurelle attendue par le secteur, à savoir l'organisation d'un Ségur de la santé à domicile avec pour objectifs :

- Le changement des modèles de régulation permettant de conjuguer soutenabilité du système et qualité des prises en charge,
- La reconnaissance pleine et entière des PSAD comme acteurs dans le système de santé.

**Contact Presse :**

**FEDEPSAD** : Alexandra DUVAUCHELLE / Tél. 06 30 29 93 72

**UPSADI** : Nathalie CREVEUX / Tél. 06 60 16 61 40

**SNADOM** : Jonathan MARTINEZ / Tél. 06 18 55 00 76